



Sébastien TRIPET et Julien MARRY

Notaires associés

11 Allée des Moubins – Mansarde Catalogne – 97231 LE ROBERT (Martinique)

Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08

Mail : etude97211.trinite@notaires.fr

Site Web : <https://www.etude-tripet-marry.notaires.fr/>

Parking gratuit sur place

Réception sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8H à 13H et de 14H à 17H sauf mercredi de 8H à 13H

Me Sébastien TRIPET

Notaire

sebastien.tripet@notaires.fr

Me Julien MARRY

Notaire

julien.marry@notaires.fr

Me Annabelle DIDELOT

Notaire

didelot.annabelle@notaires.fr

Service succession - famille

Mme Hélène WACHTER

Monsieur Le Préfet

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix Eboué)

BP 647/648

97262 FORT-DE-FRANCE

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

09 FEV. 2024

ARRIVÉE

Le Robert, le 7 février 2024

RAR 2C 167 225 1099 4

Dossier suivi par

Caroline Dominique ABAVENT

caroline.abavent@97211.notaires.fr

PRESCRIPTION TRENTENAIRE Mme CHEMIR Julie

1017124 /AD /CA /

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse sous ce pli, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par Maître Annabelle DIDELOT le 7 février 2024, concernant Madame Julie CHEMIR.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Annabelle DIDELOT

Sébastien TRIPET - Julien MARRY
NOTAIRES ASSOCIES

11 Allée des Moubins - Mansarde Catalogne
97231 LE ROBERT

Tél : 0596 58 20 23

Mail : etude97211.trinite@notaires.fr

Successors et détenteurs des minutes de : Me BELHUMEUR / Me HAYOT / Me COGNET / Me PETIT

Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.

Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)						
FR93	4003	1000	0100	0020	2772	D25
Identifiant International de la banque (BIC)			CDCGRFPXXX			

101712402
AD/CA/

NOTORIETE PRESCRIPTIVE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Annabelle DIDELOT, notaire au sein de la société dénommée "Sébastien TRIPET et Julien MARRY, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est au ROBERT (Martinique), 11 allée des Moubins, Mansarde Catalogne, le 7 février 2024,

Il a été dressé un acte de NOTORIETE PRESCRIPTIVE à la requête de :

Madame Julie Fortuna **CHEMIR**, retraitée, demeurant à LE ROBERT (97231) Duchesne.

Née à LE ROBERT (97231), le 1er juin 1938.
Célibataire.

Portant sur la parcelle ci-après désignée :

DESIGNATION

A LE ROBERT (MARTINIQUE) 97231 Voie communale de Four à Chaux,

Une parcelle de terrain.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	976	VC DE FOUR A CHAUX	00 ha 26 a 94 ca

Conformément à l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009, il a été stipulé ce qui suit :

La prescription acquisitive n'est acquise avec certitude qu'après sa consécration en justice ou postérieurement au délai légal de cinq ans après accomplissement des formalités de publicité et qu'ainsi, en cas de consécration en justice, le bien acquis par prescription peut faire l'objet d'une transmission dès lors que le juge, habilité dans le cadre d'une action en revendication, a constaté l'établissement de l'usucapion et que le possesseur est le véritable propriétaire du bien en cause, le jugement emportant cette constatation et non frappé de recours constituant le titre de propriété ou dès lors que le délai de cinq susvisé est échu et qu'aucun recours n'a été formulé.

